



### Opportunités d'engagement

#### **Véhicules hors d'usage (VHU) – Le Parlement européen et le Conseil de l'UE entament des négociations en vue d'adopter la nouvelle législation en matière de VHU d'ici la fin de l'année**

Le 9 septembre, le Parlement européen a adopté le rapport sur la révision de la législation en matière de véhicules hors d'usage, rédigé par les rapporteurs Jens Gieseke (PPE, Allemagne) et Paulius Saudargas (PPE, Lituanie), avec 431 votes pour, 145 contre et 76 abstentions. Le rapport adopté, lequel représente maintenant la position du Parlement, inclut une exemption pour les véhicules historiques et leurs pièces détachées, ainsi que d'autres dispositions qui protègent les droits des propriétaires de véhicules. Les négociations en trilogue entre le Parlement et le Conseil (représentant les 27 États-membres de l'UE et agissant en tant que colégislateur dans ce dossier) devraient débuter bientôt, dans le but de parvenir à un accord à propos de la législation définitive d'ici la fin de l'année.

**Les fédérations nationales européennes sont invitées à s'engager avec leurs gouvernements nationaux, afin de veiller à ce que notre position soit bien représentée au sein du Conseil. Voyez la [prise de position de la FIVA](#).**

#### **Nouvelle proposition de l'UE en matière de contrôle technique – la FIVA s'engage avec les institutions de l'UE alors que le processus législatif avance**

La Commission Législation de la FIVA a lancé un processus d'engagement avec les principaux membres du Parlement européen (eurodéputés) portant sur le paquet contrôle technique proposé par la Commission européenne en avril. L'initiative est hautement pertinente pour la préservation du patrimoine automobile européen, car il révisé le cadre contenant la **définition européenne des véhicules d'intérêt historique et les exemptions du contrôle technique y afférentes**. Dans notre [prise de position](#), la FIVA souligne l'importance de maintenir la définition et les exemptions actuelles, de sauvegarder la flexibilité des États-membres et de garantir l'inspection proportionnée et les règles d'anti-sabotage.

**Les fédérations nationales européennes sont invitées à s'engager avec leurs [députés nationaux au Parlement européen](#) et leurs gouvernements, afin de partager la [prise de position de la FIVA](#) et de souligner l'importance culturelle et pratique de protéger des véhicules historiques dans le cadre des négociations à venir.**

#### **Rencontre de la Commission Législation de la FIVA à Bruxelles – discussion sur les priorités réglementaires et le plan de travail**

Les 13 et 14 septembre dernier, la Commission Législation de la FIVA s'est retrouvée à Bruxelles pour discuter des questions réglementaires et planifier le travail de lobbying pour l'année à venir.

### Développements

#### **Omnibus automobile – simplification de la législation européenne spécifique aux véhicules**

Le 2 octobre dernier, la Commission européenne a informé les États-membres et les parties prenantes du groupe de travail « Véhicules à moteur » (MVWG) à propos de l'**initiative à venir intitulée « Omnibus Automobile »**. La Commission a expliqué que le but de ce paquet consiste à améliorer la cohérence et à simplifier la législation européenne spécifique aux véhicules, sans ouvrir les législations-cadre horizontales. Parmi les premières questions identifiées, citons les flexibilités éventuelles pour les grands camping-cars (>7,5 t) faisant suite à l'affaire C-666/21 devant la CJUE, les simplifications des essais Euro 7 (en ce compris la suppression éventuelle de l'essai Type 6), l'alignement des exigences européennes en matière de bruit avec les règlements de l'ONU (R51/59/138) et la flexibilité additionnelle pour les procédures de « fin de série » dans la catégorie L. La Commission a annoncé qu'elle lancera une consultation ciblée avant la publication attendue de la proposition en décembre 2025. Bien que nous ne voyions de prime abord pas d'implications directes pour les véhicules historiques, la FIVA continuera à suivre le processus et à s'engager si et dans la mesure où c'est nécessaire, afin de veiller à ce que les véhicules historiques soient dûment reconnus et soutenus.

\*\*\*

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Hans Andersson, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Thierry Garcia Guillorel, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik et Bert Pronk. Gabriel Lecumberri et Felix Kubitschek d'EPPA travaillent avec la Commission.